



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

Service ressources naturelles

Basse-Terre, le

**19 JUN 2020**

Police de l'eau prélèvements et assainissement

Réf. : DEAL 2020-103

Affaire suivie par : Véronique ALBERT-LOREDON

LRAR n° 2013208553032

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Organisation des écoulements autour de la construction du groupe scolaire – commune de Vieux-Fort**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 5 février 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

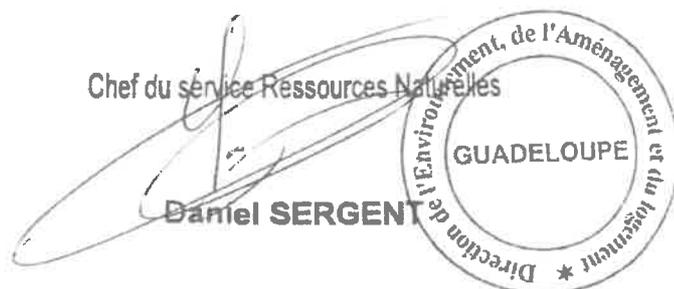
Copies du récépissé et de ce courrier devront être affichés en mairie pendant une durée minimale d'un mois pour information et le dossier mis à disposition du public. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Guadeloupe durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef du service Ressources Naturelles

**Daniel SERGENT**



Monsieur le Maire  
Commune de Vieux-Fort  
Hôtel de Ville  
Place Marie-Eusèbe  
97141 VIEUX-FORT